

Fiche technique

Le financement participatif

Qu'est-ce que 'Le financement participatif'

Egalement appelé *crowdfunding* (financement par la foule), le financement participatif est un phénomène qui s'est développé au début des années 2000 aux Etats-Unis. Ce financement alternatif privilégie le lien social et de proximité. Il permet aux internautes de choisir librement les projets pour lesquels ils choisissent de donner, de prêter ou d'investir.

En France, le premier projet financé par ce biais est celui du chanteur Grégoire en 2008, pour son album 'Toi + Moi', via le site [My Major Compagny](#). Depuis, de nombreux sites ont été créés et permettent de financer **tout type de projet** (artistique, solidaire, entrepreneurial...).

Les plateformes prennent en général une commission (entre 5 et 12 %) sur le montant des sommes récoltées pour faire face à leurs frais de fonctionnement. Il est également possible de leur verser un pourboire.

Le financement participatif regroupe :

- le don d'argent avec une éventuelle contrepartie

Les particuliers donnent des fonds pour financer un projet (artistique, solidaire, entrepreneurial) et obtiennent une contrepartie, plus ou moins importante en lien avec le projet. Cette contrepartie peut prendre différentes formes : obtenir des informations directes sur l'évolution du projet ; être affiché dans la liste des partenaires du projet ; recevoir des invitations aux avant-premières, conférences, repas ; des photos, albums, livres, vidéos, des goodies comme des badges, tee-shirts...

[Ulule](#), [Babeldoor](#), [KissKissBankBank](#) sont des exemples de plateformes de financement participatif par le don.

A ne pas oublier : les plateformes de l'[Agence des Microprojets](#) – [Microprojets.org](#) - et de [La NEF](#) – [Zeste.coop](#).

- le prêt solidaire à titre gratuit

Prêt d'argent de particuliers à d'autres particuliers ou à des entrepreneurs sans intérêt. [Babyloan](#) est un exemple de plateforme internet spécialisé dans le crédit entre particuliers, qui finance des projets d'entrepreneurs dans les pays en voie de développement.

- le prêt d'argent rémunéré

Prêt d'argent par des particuliers à d'autres particuliers ou à des entrepreneurs qui donnent lieu à des intérêts.

- l'investissement en capital ou en fonds propres

Ce type de plateformes permet aux particuliers d'investir dans des entreprises non cotées ou dans des start-up et d'obtenir une rétribution financière grâce aux dividendes ou plus-values éventuelles, lors de la revente des titres achetés (obligation / action).

Pourquoi utiliser le financement participatif pour son projet de coopération ?

A l'heure où les subventions publiques diminuent, ce système de financement offre une possibilité de diversifier ses ressources. Qu'il soit spécialisé par secteur pour toucher un public déjà sensibilisé, ou dit de proximité afin de se rapprocher d'un public local qui s'intéresse aux activités de son territoire, ce nouveau mode de financement peut être une ressource financière pour mener une action. Mettre en place une campagne de financement participatif vous permettra avant tout de travailler votre projet associatif, de réfléchir à votre cible et donc à un plan de communication. Celui-ci deviendra une opportunité de faire connaître votre structure, votre projet et vos activités auprès d'un public qui n'est pas nécessairement votre cible habituelle.

Comment utiliser le financement participatif pour son projet de coopération ?

- Choisir une plateforme de financement participatif

Il existe plusieurs types de plateformes de financement participatif que ce soit selon la nature du financement (don avec contrepartie éventuelle, prêt d'argent gratuit, prêt d'argent rémunéré ou investissement en capital), ou les secteurs concernés (thématique et/ou géographique).

Les plateformes spécialisées, notamment dans le domaine de la solidarité, s'engagent généralement à respecter une certaine éthique. Ces plateformes vous permettront de toucher un public déjà sensibilisé. Le choix d'une plateforme fonctionnant par entrée géographique, sera pertinent si vous souhaitez vous rapprocher d'un public de proximité. Même si ce dernier n'est pas nécessairement sensibilisé à la coopération internationale, il découvrira votre projet et vos activités locales, ce qui pourrait l'inciter à vous octroyer un don.

Dans tous les cas il faut tenir compte de la notoriété des plateformes car la visibilité de votre projet en dépend.

Le site [Alloprod](#) recense les plateformes de financement à travers un annuaire consultable en ligne. A consulter également le site [Financement Participatif France](#).

- Présenter son association et le projet à financer

Pour toute demande de financement vous devrez commencer par présenter votre structure de manière simple et concise. Il est conseillé d'y intégrer des exemples concrets des activités déjà menées. Cela donnera une image à l'internaute de qui vous êtes et de ce que vous faites. Pensez également à citer vos partenaires locaux. N'oubliez pas d'ajouter tous vos liens internet (site, blog, page Facebook, compte twitter et adresse mail de contact) !

Ensuite vient la présentation du projet à financer. Celle-ci comprend une description de l'action qui sera menée (pourquoi, comment), le budget, les résultats attendus et bénéfices pour la population... N'hésitez pas à ajouter des visuels (logos, photos) !

Enfin, certains sites ajoutent une troisième partie : la présentation de l'auteur (ou des auteurs) du projet. Nommez les porteurs du projet, précisez qui ils sont, leurs fonctions au sein de la structure. Vous pouvez également évoquer leur parcours.

- Choisir des contreparties adaptées aux dons reçus

Ci-dessous, vous trouverez des exemples de contreparties en fonction des dons reçus. Il faut bien entendu les adapter à votre projet et à vos propres fourchettes de dons.

Sans contrepartie (si votre structure est reconnue d'utilité publique, vous pouvez proposer d'établir un reçu fiscal qui permettra au donneur de déduire 66% du montant donné de ses impôts sur le revenu).

De 1 à 9 € : abonnement à une lettre d'information ; compte-rendu d'activités ; photos du projet réalisé par mail ; abonnement au blog pour un compte-rendu régulier des activités ; badges...

De 10 à 29 € : nommer les donateurs (page de remerciement, liste de partenaires, pendant une conférence, restitution...); proposer de petits objets artisanaux, des recettes de cuisine traditionnelles du pays bénéficiaire du projet...

De 30 € à 49 € : photos imprimées ; lien avec le projet en vidéo ; quelques chansons en lien ; objets artisanaux ; tee-shirt à l'effigie du projet ou de l'association ; un produit local (tissu, épices, huile...); une carte postale (éventuellement signée par les partenaires locaux)...

De 50 à 99 € : invitation à participer à l'inauguration / à la restitution du projet (conférence, concert, projection...); invitation suivi du pot ou repas ; CD / DVD / Livre ; production artisanale ; produits locaux ; cours d'initiation d'1h ou 2 (musique, danse, sculpture, peinture...); des documents en version numérique ; poster / affiche (de l'événement, du projet)...

De 100 à 249 € : cours d'initiation plus long ou pour plus de participants (musique, danse, peinture, sculpture...); invitation à participer à d'autres manifestations organisées par l'association, proposition de visite du lieu du projet pour ceux qui s'y rendraient ; des documents en version papier ; vêtements traditionnels...

Au-delà de 250 € : cours d'initiation (musique, danse, peinture, sculpture...) pour X personnes dans un rayon de X km ; proposition d'excursions pour ceux qui se rendraient près du lieu où le projet a été mené, objet artisanal (attention aux frais de port)....

Les contreparties proposées dans une catégorie supérieure se cumulent à toutes les contreparties des catégories inférieures.

Et surtout, quel que soit le montant du don, n'oubliez pas les remerciements à la fois sur la plateforme de financement et par mail au donateur !!!

Pour aller plus loin

Guide de l'Aquitaine Europe Numérique '[Le financement participatif, une alternative à la levée de fonds traditionnelle](#)' ;
Le site '[Crowdfunding, les clefs pour réussir](#)'.

Sources : www.lafinancepourtous.com/Epargne-et-placement/La-finance-participative
www.apce.com/pid14215/crowdfunding.html